



Administration communale  
de Reckange-sur-Mess

## AVIS AU PUBLIC EN MATIÈRE DE COMMODO ET INCOMMODO


Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, arrêté n°1/25/0458 du 24 mars 2026, et en vertu de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, la S.A. Sudwand a obtenu l'autorisation relative à la :

**Modification d'une éolienne et d'un poste de transformation  
(1/23/0350), section B de Bettange-sur-Mess, commune : Dippach**

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours peut être introduit auprès du Tribunal Administratif.

Reckange-sur-Mess, le 15 avril 2026.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

  
Carlo MULLER  
Bourgmestre



  
Savas KOROGLANOGLU  
Secrétaire communal

**17.04.2026 – 27.05.2026**  
**1-2026-001-AUT-MECB**

[www.reckange.lu](http://www.reckange.lu)